

TAXE DE SEJOUR
(Code général des collectivités territoriales)
DECLARATION PERIODE « 2 » 2017 – Du 1^{er} mai au 30 octobre

A retourner
au plus tard le
(date limite de paiement)

20 NOVEMBRE 2017

Identification du **destinataire**

TYPE D'HEBERGEMENT
(Meublé, chambre d'hôte, gîte...)

NOM DE L'HEBERGEMENT

CLASSEMENT
(Étoiles, clés ou épis...)

MODALITES DE CALCUL ET DE PAIEMENT

Compléter le registre au verso de cette page et reporter le total dans le cadre ci-dessous

Reportez « 0 » si vous n'avez pas de taxe de séjour à reverser sur cette période

Montant de la taxe de séjour due au titre de la période « 2 » –

€

Paiement par **chèque** à l'ordre du **Trésor Public**

CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE

DATE DE CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE __ / __ / ____

J'atteste sur l'honneur ne plus effectuer de location saisonnière dans l'hébergement référencé ci-dessus.

- Meublé loué par l'agence (coordonnées)
- Meublé loué à l'année

DATE ET SIGNATURE

Date : __ / __ / ____

Signature

**Adresse du service où doit
être envoyée la déclaration**



Nous vous rappelons le caractère obligatoire de ces déclarations même si vous n'avez pas fait de location (cf. code général des collectivités territoriales art. L. 2333-26 et suivant(s), L. 5211-21, R. 2333-43 et suivant(s) et R. 5211-6)

Le non respect de cette loi est sanctionné comme défini par les articles R2333-58 et R2333-56 du code général des collectivités territoriales.

Nom de l'hébergeur :

Adresse du service où doit
être envoyée la déclaration

(Assurez-vous que l'adresse apparait bien
dans la fenêtre de votre enveloppe)



TRESORERIE DE VILLARD DE LANS
HOTEL DES ADMINISTRATIONS
SERVICE TAXE DE SEJOUR
79 place Pierre Chabert
38250 VILLARD DE LANS

Compléter le registre du logeur ci-dessous ou adresser tout justificatif équivalent (exemples :
extrait de grand livre, état des réservations...)

<i>MOIS</i>	<i>Nbre de nuitées assujetties (= a x b)</i>	<i>Taux de taxe</i>	<i>Montant taxe perçu (= c x d)</i>
<i>Montant de la taxe de séjour due au titre de la période 2 (été 2017) (à reporter au recto de cette page)</i>			€

Avant d'envoyer votre déclaration, assurez-vous de :

- Remplir le registre du logeur (tableau ci-dessus)
- Signer la déclaration (cf. recto de cette page)
- Signer et joindre votre chèque à l'ordre du Trésor Public
- INSCRIRE VOS NOMS SUR TOUS LES DOCUMENTS

Retrouvez tous les documents téléchargeables sur
www.villarddelans.com, rubrique Espace Pro.
Si vous souhaitez recevoir vos déclarations par mail,
envoyer un mail à omt.ts@villarddelans.com